FAITS DIVERS

— Sous ce titre : *Un audacieux attentat*, l'*Osservatore romano* publie ce qui suit au sujet de la mesure de violence que notre correspondant de Rome nous a déja signalee par le télégraphe :

« Lundi, à une heure trois quarts, un délégué, accompagné de deux gardes, a mis à la porte de l'observatoire du collége romain le R. P. Ferrari, astronome dudit observatoire, qui était en possession de cette charge et qui refusait constamment de céder les droits du Saint-Père qui l'avait nommé, depuis la mort du regretté Pere Secchi, directeur et gardien de cette établissement, que le Pape considérait comme sien. Un certain professeur Tacchini, présent à l'exécution, a été en même temps installé directeur au nom du gouvernement italien.

» Tout le monde sait qu'il y a un mois une cause fut introduite devant les tribunaux pour savoir si, en vertu de quelque loi, le gouvernement avait le droit de troubler le possesseur actuel; mais sans attendre ni les plaidoiries ni la reddition du jugement, on a voulu procéder par la violence. »

— Nous apprenons, dit la *Liberta cattolica*, que M. Maiorana Calatabiano, ministre de l'agriculture et du commerce en Italie, a concédé aux RR. PP. trappistes des Trois-Fontaines, quatre cents hectares de terrain pour faire, sur une plus grande échelle, l'expérience de l'assainissement de la campagne romaine. Le terrain a été concédé aux religieux par une emphytéose de trente ans, avec l'obligation d'y planter dix mille eucaliptus. En compensation, ils ne paieront pendant les dix premières années que la moitié de la rente fixée.

— La marâtre dont nous avons annoncé la condamnation à mort a la suite des horribles forfaits qui lui ont valu l'extrême sévérité du jury de la Vienne, s'est pourvue en cassation contre l'arrêt qui la condamne à la peine de mort. Elle est en proie depuis dimanche soir à une fièvre intense. M. le président des assises et son défenseur se sont rendus auprès d'elle et l'ont adjurée encore une fois de dire toute la vérité. Elle persiste à accuser son mari, disant qu'elle mérite le châtiment qui l'atteint, mais que Guyot son mari devait être condamné comme elle; qu'en face de la mort elle soutiendrait la même chose. Elle manifeste de vives angoisses à la pensée d'être séparée de son enfant du premier lit pour lequel elle a toujours manifesté une très-vive tendresse. S. E. le *cardinal Pie* a appuyé le recours en grâce de cette malheureuse, à l'occasion de son élévation au cardinalat.

— UNE AFFAIRE DE TITRES VOLÉS. — Hier jeudi, vers deux heures de l'après midi, un individu, paraissant âgé de trente ans environ et mis avec recherche, entrait dans la boutique du sieur X..., changeur au n° 172 du Faubourg-Saint-Honoré.

Après avoir posé plusieurs questions ambiguës, cet homme proposa au changeur de lui vendre, séance tenante, une quantité de valeurs assez considérable.

Le changeur X.... sans manifester aucune défiance, prit les titres, tout naturellement, collationna leurs numéros sur le bulletin officiel des oppositions que publie la chambre syndicale des agents de change.

Ce collationnement ayant établi aux yeux du changeur que les titres qu'on lui présentait provenaient d'un vol, il invita le jeune homme à l'attendre pendant qu'il irait dans son domicile privé chercher la somme nécessaire à leur acquisition.

Comme bien on pense, ce n'était qu'une feinte destinée à lui donner le temps d'amener des agents, mais le jeune homme flairant de quoi il s'agissait prit immédiatement la fuite.

Le changeur poussa alors des cris d'alarme qui furent heureusement entendus.

La chasse à l'homme s'organisa, et à cinq cents mètres de la boutique du militaire put s'emparer du hardi voleur, qui fut immédiatement conduit au bureau de M. Tomasi, commissaire de police du quartier du Roule, escorté par plus de cent cinquante badauds.

Ce misérable a refusé de dire d'où lui venaient ces titres, mais on s'accorde à penser que cette affaire se rattacherait aux exploits d'une bande organisée.

— CHUTES D'ACROBATES. — Hier, pendant une répétition aux Folies Bergères, les trois frères Aniram exécutaient plusieurs tours très difficiles.

L'aîné, un homme d'une force extraordinaire, place sur son ventre une longue perche flexible, au haut de laquelle ses deux frères montent en faisant des exercices aussi curieux que difficiles. Dès qu'il fut en scène, l'aîné s'aperçut que le haut de sa perche touchait les frises; alors il se rapprocha du trou du souffleur et donna ordre à ses frères de commencer leurs exercices. Tout à coup, l'aîné, dont les pieds touchaient la rampe de la scène, dit à ses frères de descendre. — Je ne peux plus avancer, leur cria-t-il et je sens que je vais perdre l'équilibre; descendez vite. Mais ceux-ci, qui ne voyaient pas le danger, se contentèrent de répondre : N'aie donc pas peur, tout va bien. Hélas! tout n'allait pas bien, car, gêné dans ses mouvements par le peu d'espace qui restait devant lui, le frère aîné perdit l'équilibre et lâcha un instant la perche. Ses deux frères, qui n'étaient plus soutenus, tombèrent alors lourdement sur les fauteuils de l'orchestre du théâtre. Quant à l'aîné, en voulant faire un effort surhumain pour resaisir la perche, il se l'entra dans le bas-ventre et roula sur la scène en poussant des cris déchirants. Les témoins de cet épouvantable accident se portèrent aussitôt au secours des blessés en attendant l'arrivée d'un docteur chargé de les examiner. L'aîné, qui portait au ventre une large plaie béante, a dû être transporté chez lui, ainsi que l'un de ses frères, qui n'a reçu aucune blessure extérieure, mais qui aura à se ressentir sans doute de lésions internes. Quant au troisième, dont l'une des jambes était brisée à deux endroits, il a été transporté d'urgence à l'hôpital.

TRIBUNAUX

Aujourd'hui devant la 8me chambre correctionnelle a comparu M. Emile Chausse, gérant du journal le *Prolétaire*, prévenu du délit d'apologie de faits qualifiés crimes par la loi, pour avoir fait paraître dans ce journal numéro du 17 mai dernier, un article ayant pour titre : *Anniversaire du 18 mars*, et ce sous-titre : l'*Expiation*, et renfermant les passages suivants : « Soudain, un homme fut poussé dans la cour par des gardes nationaux : c'était le général Clément Thomas ; cet ancien fusilleur de juin avait été reconnu par de vieux républicains de 48, qui l'avaient arrêté et amené rue des Rosiers dans l'intention de le fusiller. A peine entré, Clément Thomas est précipité dans le couloir qui conduit au jardin, placé derrière la maison... Pas de grâce! crie la foule, dans laquelle dominaient les vieux de 48... A mort l'espion! Aussitôt Clément Thomas est poussé contre un mur et tombe percé de balles. La ligue amène alors le général Lecomte. Une minute terrible s'écoule et Lecomte tombe frappé à mort par les fusils qu'il avait fait charger le matin pour massacrer le peuple. Puisse cette juste expiation d'un crime abominable servir d'enseignement aux généraux de l'avenir! Puisse aussi notre armée ne compter désormais ni un Clément Thomas, ni un Mac-Mahon, ni un Vinoy, et n'infanter que des Labordère. Signé : Linius.

M. le substitut Calary requiert une application sévère de la loi. Le tribunal rend le jugement suivant : Attendu que l'article incriminé *in fine* contient le délit d'apologie d'un fait qualifié crime par la loi, que l'expression « forte expiation » appliquée à l'assassinat du général Lecomte est caractéristique du délit ; qu'aucune atténuation ne ressort de la dernière phrase, qui au contraire confirme le sens général et délictueux de l'article incriminé, par ces motifs : Condamne E. Chausse à un an de prison et 1000 francs d'amende.

—

Accident de chasse. — Responsabilité du chasseur

Au mois de mars 1877, M. Georges chassait le lapin dans la forêt des Loges : il était assisté de deux traqueurs qui se tenaient à une certaine distance devant lui, à droite et à gauche. Un gibier, lièvre ou lapin, partit devant le chasseur; celui-ci tira un coup de fusil qui frappa sur une cépée de bouleaux, mais n'atteignit point le gibier.

Malheureusement, plusieurs plombs firent ricochet, et l'un des traqueurs, Paul Bénard, fut atteint à l'œil droit. Cet œil fut complétement perdu; pour comble de malheur, Paul Bénard, était déja malade de l'œil gauche, qui était presque éteint, de sorte qu'après l'accident de chasse, il s'est trouvé presque aveugle.

Il a, plus d'une année après, intenté un procès en responsabilité à M. Georges. Ce dernier a soutenu que l'accident ne lui était point imputable et qu'il était dû à l'un de ces hasards de chasse contre lesquels il est impossible de se prémunir et qui équivalent à la force majeure. M. Paul Bénard devait d'autant moins puiser un principe de responsabilité dans cet accident qu'il n'ignorait pas les dangers de la classe, et qu'il y participait comme traqueur salarié.

Une enquête ayant été ordonnée, le tribunal, sur le vu des dépositions des témoins, a considéré que M. Georges avait commis une imprudence en tirant entre deux traqueurs, et que l'accident n'était pas un accident de force majeure, puisque le chasseur « pouvait » prévoir que les plombs « pouvaient » ricocher.

En conséquence, jugement du Tribunal du Hâvre qui condamne M. Georges à 800 francs de dommages intérêts et en plus une rente viagère de 500 francs au profit de Paul Bénard.

Charade

Mon premier toujours vert, et cher à plus d'un [cœur,
De ses rameaux sacrés ceint le front du vain- [queur.
Mon second, cher lecteur, chace, ainsi que [les belles.
Sous des dehors charmants, des épines cruel- [les ;
Mon tout, qui de la rose a le nom, les appas,
Y joint encore des traits qu'elle-même n'a [pas.
Comme elle, s'embellit des larmes de l'au- [rore ;
Mais plus qu'elle survit aux doux baisers de [Flore.

Les mots du logogriphe d'hier sont : *Gloire, Loire, loir, lire, or, oie.*

Adresses Industrielles & Commerciales

MODES
Mme DÉSIRÉ CARETTE
rue Pauvrée, 31.
RETOUR DE PARIS
Grand choix de modèles confectionnés, haute nouveauté. 18113

Charbons
J. VOREUX fils, rue de Mouveaux, 1 bis, Roub aix. 18629

Restaurants
FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.
GINIONS, rue Neuve.

Ancienne maison BONNAVE-DELANNOY
BONNAVE-PECQUEUR,
rue Nain, 3, (près de l'hôtel-Ferraille)
Seule maison ayant la grande spécialité des locations de lustres, girandolles et candelabres pour fêtes et soirées.
Articles de ménage. Cuivre pour batteries de cuisine, fer battu, émaillé, COUTELLERIE. Entreprise de travaux en zinc pour bâtiments. Pose de pompes. Ouvrages en plomb. Tambours pour métiers.

Tapis-Ameublements
BERNARD-WELCOMME, rue du Vieil-Abreuvoir, 5 et 13, Roubaix. — Grand choix de tapis en tous genres; toile cirée pour parquet, tapis, liége et Caoutchouc. Articles de voyage. — Ameublements complets, sommiers élastiques, Glaces. — Agres pour gymnase, etc.

Epicerie—Comestibles
OUDAR-FLORIN, rue Inkermann, 4 et 6, à Roubaix.

Agence immobilière
Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 14062

FOURNIER-DELFORTRIE. ARTICLES DU JAPON pr fêtes et cadeaux, Grande-Rue 6, Roubaix. 1158

Confections
Au Palais de Cristal. MONCHY-DUPIRE Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confection, pour hommes.* 16540

Mécanicien
Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

COUVREUR-RENARD, Grande-Place de Tourcoing. — Confections pour homme. et pour dames. 1406

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3. — alon de coiffure. — Parfumerie. 14074

Pharmacie
Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28, 1408

Charbons
Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux

A. BOUTRY, 41, rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparations

NOUVELLES DU MATIN

La question Blanqui
Paris, 6 juin, 8 h. soir.

La *France* dit qu'une vive émotion règne parmi les membres de l'Union-Républicaine et de l'extrême gauche par suite de la non amnisie de Blanqui.

Une réunion sommaire de ces deux groupes, tenue aujourd'hui, a décidé d'interpeller le gouvernement sur l'usage arbitraire qu'il fait du droit d'amnistie.

M. Madier de Montjau reprendrait l'interpellation de M. Lockroy.

Remplacement du directeur général des prisons

Le *National* dit que le remplacement de M. Chopin d'Arnouville directeur général des prisons, est décidé.

Les écoles congréganistes

Les maires de Paris ont fait afficher une note rappelant que les établissements congréganistes devront être évacués à l'époque fixée par la loi.

Commission du budget

La Commission du budget a statué définitivement sur le budget des cultes.

M. Lepère accepte tous les crédits demandés et demande une augmentation de 200,000 francs pour le traitement des desservants.

La majorité de la commission paraît décidé à adopter l'opinion de M. Lepère sans insérer aucune considération politique.

La protection

Aujourd'hui a eu lieu au Grand-Hôtel la réunion des sénateurs et députés favorables à une révision des tarifs.

MM. Feray et Claude ont insisté sur l'urgence de voter les tarifs de douanes en présence du relèvement des tarifs de l'Allemagne et de l'augmentation du chiffre des exportations de l'Amérique.

La réunion a décidé de demander à la Commission des tarifs de ne prendre aucune décision avant d'avoir entendu le bureau définitif de la réunion qui sera constitué lundi soir.

Le retour à Paris.

Le *Siècle* annonce que le conseil des ministres doit arrêter demain les termes du projet relatif au retour des Chambres à Paris.

La commission du budget.
Versailles, 6 juin 9 h. s.

La commission du budget a adopté les augmentations suivantes : 200,000 francs pour les desservants, 53,000 fr. pour les porteurs et 5,000 fr. pour les rabbins.

Ces augmentations avaient été demandées par le ministre.

La commission a réduit de 20,000 fr. le crédit pour les subventions accordées aux congrégations religieuses.

Elle a ramené le traitement des archevêques et des évêques aux chiffres arrêtés par le Concordat.

Avant de se séparer, la commission a voté l'amendement présenté par M. Paul Bert et relatif à la création d'une chair pour l'enseignement de l'histoire des religions.

Suspension de Paiements
Melbourne, 6 juin.

La Banque Australienne-Européenne a suspendu ses paiements.

Les noces d'or de l'Empereur Guillaume
Berlin, 6 juin, soir.

La *Gazette du Nord* annonce que l'empereur Guillaume, à l'occasion de ses noces d'or, accordera des grâces très-étendues.

Intervention de l'Allemagne
Londres, 6 juin.

On télégraphie d'Allemagne à la *Pall Mall Gazette* :

« Le gouvernement allemand a résolu d'adresser, aux autres gouvernements européens, une note appelant leur attention sur la manière irrégulière et quelquefois inhumaine dont la guerre est faite dans l'Amerique du Sud, entre le Chili d'une part et la Bolivie et le Pérou d'autre part.

» En même temps, le gouvernement allemand proposerait une intervention commune.»

L'Alsace-Lorraine
Berlin, 6 juin

La majorité des membres du Conseil fédéral, parmi lesquels les représentants de la Prusse, a adopté la proposition de la Bavière qu'aucun prince allemand de famille régnante ne pourra être nommé lieutenant de l'empereur en Alsace-Lorraine, mais l'unanimité n'étant pas obtenue, la proposition sera seulement inscrite au protocole et ne prendra pas forme de loi.

Nouvelles de Rome
Rome, 6 juin.

On croit généralement au Vatican qu'à l'occasion des noces d'or de l'empereur d'Allemagne tous les évêques exilés y compris le cardinal Ledochowski, seront rappelés, ainsi que tous les curés qui ont été condamnés.

—

Le *Pester Lloyd* a reçu un télégramme de Berlin annonçant que le général Gourko a fait expulser de Saint-Pétersbourg 20,000 personnes dont les papiers n'étaient pas en règle.

—

Bruxelles, 6 juin, soir.

La Chambre des représentants après des débats de cinq semaines a voté par 67 voix contre 60 le projet relatif à l'instruction primaire.

—

Constantinople, 6 juin, soir.

Le général Lobanof a déclaré que les paroles attribuées à M. Solypine en prenant congé de la Roumélie sont apocryphes.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décrét autorisant la vente des scaferlatis de cantine dans trois zones, et en fixant le prix pour le consommateur. — Etats annexés.

Décret, fixant le prix de vente, aux débitants, du scaferlati dit de cantine.

Arrêtés nommant des percepteurs.

Décision ministérielle autorisant la création d'un bureau télégraphique municipal.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Circulaire adressée aux recteurs par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

—

Les impôts en mai

Le *Globe* assure que les impôts et revenus indirects ont présenté pendant le mois de mai un excédant total de 17.539,000 fr. sur les évaluations budgétaires.

Cet excédant se répartit comme suit :

Enrégistrement :	6,580,000 fr.
Douanes :	1,012,000
Indirectes :	9,612,000
Télégraphes :	544,000

Les postes seules ont présenté une moins-value de 209,000 fr., moins-value bien inférieure à ce que l'on prévoyait.

Il résulte de ce qui précède que pour les cinq premiers mois de 1879 la plus-value totale est de 47,813,000 fr.

—

La lumière électrique

Hier soir, l'Exposition des Beaux-Arts au palais de l'Industrie, a été éclairée à la lumière électrique pour la première fois. Quelques invitations seulement avaient été lancées pour cette inauguration, mais désormais l'exposition restera ouverte au public, de huit heures à 11 heures du soir, au même prix que dans la journée.

Le budget Espagnol
Madrid, 6 juin.

Le budget de cette année comprendra le budget ordinaire et le budget extraordinaire.

On ignore par quels moyens on couvrira le déficit.

L'Angleterre et l'Egypte
Alexandrie, 6 juin.

Le consul général anglais part ce soir pour le Caire afin de protester énergiquement contre le décret rendu le 22 mai.

Félicitations à M. Clémenceau

La *Révolution française* publie une adresse de félicitations que le comité Blanqui de Nice vient de faire parvenir à M. Clémenceau.

Les processions à Aix

Le maire d'Aix vient de prendre un arrêté interdisant les processions dans cette ville.

M. Naquet

M. A. Naquet a adressé à ses électeurs une lettre expliquant son vote lors du scrutin sur l'invalidation de Blanqui.

Le budget des Beaux-Arts

La Commission de l'inventaire des richesses d'arts de la France a tenu hier une séance importante. Elle a approuvé, après en avoir entendu la lecture, le rapport que trois de ses membres, MM. le vicomte H. Delaborde, Anatole Gruyer et Georges Berger, avaient été chargés de rédiger à l'adresse de M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

Ce rapport demande qu'un chapitre spécial du budget des Beaux-Arts soit consacré au service de l'inventaire et qu'une somme de 30,000 francs soit affectée à la publication de deux volumes par année et à la révision sur place des principaux travaux employés par les collaborateurs de province.

Les rapporteurs expriment en outre le vœu que le personnel de ce service ne soit jamais distrait de ses occupations spéciales.

—

Petite Bourse du 6 juin.

3 0/0 82.80, 82,82. — 5 0/0, 116.47, 58. — Italien 82,20, 15, 25. — Turc. 11.70, 72. — Banq. Ottom. 508,12, 509,37.— Chem. ottom. 48.75, 48,50. — Egypte 6 0/0, 222, 224.37. — Florin 69 5/8, 13/16. — Russe, 91 3/4, 7/8. — Hongrois, 84 1/2, 3/4. — Lombards, 178,75 180.

Marché très-ferme.

Dépêches Télégraphiques

Affaire Andrieux contre Ponet
Lyon, 6 juin.

La Cour, statuant sur l'exception invoquée par M. Ponet, repousse les conclusions déposées par Me Baragnon et déclare que la nullité du premier jugement pour vice de forme dans le délai du jugement est couverte par la procédure suivie depuis.

Me Baragnon aborde le fond de la question. Il regrette que M. Andrieux ne soit pas à la barre et se soit borné à faire déposer les conclusions par son avoué.

Me Baragnon plaide longuement.

Le ministère public a demandé ensuite le renvoi à demain pour le réquisitoire.

Incendie à Cuba
Madrid, 6 juin.

La nouvelle, donnée par un journal de Paris, qu'une nouvelle insurrection aurait éclaté à Cuba et qu'on y aurait brûlé pour 100 millions de francs de plantations, est completement erronée.

Les seuls incendies qui aient eu lieu, incendies de peu d'importance, ont été déterminés par les fortes chaleurs, fait très ordinaire dans ces climats, ou ont été causés par des esclaves fugitifs, qui, de tout temps, ont existé dans l'île.

La question égyptienne
Londres, 7 juin.

La France et l'Angleterre sont parfaitement d'accord pour s'abstenir de toute intervention dans l'administration de l'Egypte.

Ces deux puissances ne demanderont pas la nomination de ministres européens ou celle de contrôleurs généraux, mais elles maintiendront leurs déclarations, rendant le Khédive entièrement responsable.

Eruption de l'Etna.
Messine, 6 juin.

L'éruption diminue. La lave s'avance toujours vers l'Alcantara, dont elle est éloignée d'environ 100 mètres. Elle parcourt en moyenne 15 mètres par heure.

On entend toujours des bruits souterrains formidables. Une fumée très épaisse s'échappe des cratères. Ces symptômes font redouter une recrudescence dans l'éruption.

Inondations en Italie.
Ferrare, 6 juin.

On assure que les inondations n'ont pas fait de victimes.

Des milliers de personnes ont dû prendre la fuite pour échapper au fléau.

Nouvelles d'Espagne
Madrid, 6 juin.

La *Gaceta* annonce que toutes les provenances d'Astrakan et des autres ports sont admises en franchise, aux conditions exigées par les lois.

Le *Liberal* demande que l'Angleterre abaisse son échelle alcoolique pour les vins communs d'Espagne.

La municipalité de Madrid discutera prochainement les propositions faites par les porteurs des obligations de l'emprunt Erlanger

DERNIERE HEURE

Blanqui gracié
Paris, 7 juin, 4 h. soir.

On assure que M. Grévy, président de la République, a signé aujourd'hui la grâce de Blanqui.

—

Solovieff condamné à mort
Saint-Pétersbourg, 7 juin.

Solovieff, l'auteur de l'attentat contre le Czar, vient d'être condamné à la peine de mort.

—

Les projets Ferry
Versailles, 7 juin, 5 h. s.

On croit que la discussion des projets Ferry aura lieu jeudi.

La discussion du budjet viendra ensuite.

Les poursuites contre M. de Cassagnac

L'Union republicaine s'est réunie aujourd'hui.

Elle a examiné la conduite à suivre dans la discussion relative aux poursuites à exercer contre M. Paul de Cassagnac.

L'Union n'a pris aucune décision, laissant à chacun de ses membres sa liberté d'action.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)
Présidence M. MARTEL.
Séance du 7 juin 1879

La séance s'ouvre à deux heures.

Interpellation Baragnon

M. BARAGNON développe son interpellation sur la circulaire relative aux processions.

M. LEPÈRE, ministre de l'intérieur et des cultes, répond en lisant l'article 1er du Concordat reconnaissant le libre exercice du culte catholique tout en tenant compte des règlements de police en vigueur.

CORRESPONDNCE FINANCIERE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11, RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 6 juin

La Bourse a été très-ferme jusqu'à 3 heures moins 1/4, on avait repris les cours de 83 sur le 3 0/0, de 85.25 sur l'amortissable et de 116.67 1/2 sur le 5 0/0.

Des offres survenues brusquement à l'approche de la clôture, ont fait reculer le 3 0/0 à 82,82 1/2 ; l'Amortissable à 84.97 1/2 et le 5 0/0 à 116.40.

Les fonds d'états étrangers étaient très-faibles ; le 6 0/0 Hongrois à 84 ; le 5 0/0 Russe 1877 à 91 9/16 ; le Florin en or à 69 3/8 ; Le 5 0/0 Italien à 82.10.

La Compagnie Transatlantique était fermement tenue, elle a la bonne fortune de voir ses frais d'exploitations diminuer pendant que ses recettes augmentent, double motif de progression des dividendes.

Le Mobilier espagnol finit à 1135 en hausse nouvelle de 25 francs.

Réaction de cinq francs sur la Banque de Paris à 812.50.

Renseignements. — *Banque de France.* Les bénéfices nets de la Banque de France pendant les vingt-trois premières semaines d'exercice ont été, en 1875, de 13.435.394 fr.; en 1876, de 9.472.516 fr.; en 1877, de 5.331.272 fr.; en 1878, de 4.823.579 fr., et en 1879, de 5.560.008 fr.

Chemins de fer. — Pendant la semaine du 14 au 20 mai, les chemins français sont en augmentation de 213,000 fr. sur la période correspondante de 1878.

Pour la semaine du 21 au 27 mai, les Chemins Espagnols sont en diminution : Madrid-Saragosse 127,000 fr.; l'Alar à Santander et le Pampelune à 114,000 fr.

La Banque Nationale exécute les ordres en Bourse, encaisse tous les coupons, et répond par lettre à toute demande de renseignements.

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours cotés précédemment.	Cours du 7 juin
Crespin-l. Auzin	60 ..	... ...
Marly. . . .	120 ..	... ...
Annœullin . .	10 ..	... ...
Ch. Com. Calais.	995 ..	... ...

7 Juin	Huiles l'hectolitre	Graine l'hectolitre	Tourx l'hectolitre
Colza	74 0 ..	21 .. 23 ..	16 . 18 .
Colza épuré	89 50 ..	.. .. ..	.. .. ..
Œillette b. g.	.. .. ..	29	21 .. .. ..
Lin g. pays	67	21 50 24 ..	29 .. 30 ..
Lin g. étran.	.. .. ..	20 50 22 ..	23 .. 26 .
Cameline	67 0 ..	18 .. 20 ..	17 .. 18 .
Chanvre	.. .. ..	15 .. 18 ..	15 .. 15 .

COURS de SUCRES et du 3/6 du 7 Juin

SUCRES	Cours précédent	Cours du jour	Demande
Sucre indigène 88 degrés	48 2	.. ..	.. ..
» » 7 à 9	54 25	.. ..	.. ..
» en pain, 5 k. n° 1	141 50	.. ..	.. ..
Sucre n° 3	57 50	.. ..	.. ..
» indigène n° 3	.. ..	.. ..	.. ..
3/6 betterave, disponible	56 50	.. ..	.. ..
» » courant	55	.. ..	.. ..
» fin 1re qualité dispon.	58 25	.. ..	.. ..
» » courant	55 25	.. ..	.. ..
» Mélasse disponible	57	.. ..	57 . 56 ..
» A livrer 4 premiers	58 50	.. ..	.. ..
» » 4 janvier	..	.. ..	.. ..
» » 4 d'été	56	.. ..	.. ..
» » 4 derniers	..	.. ..	.. ..
» » 1 prochain	56	.. ..	.. ..

Bilan de la Banque de France

Le 5 juin 1879, au matin

ACTIF

Argent monnayé et lingots	2,212.448.454	20
Effets échus hier à recevoir	157.887	40
Portefeuille de Paris : Commerce.	175.454.646	84
Bons du Trésor	»	..
Portefeuille des succursales :	235.840.883	..
Avances sur lingots et monnaies.	43.836.300	..
Avances sur effets publics français.	57.297.500	..
Avances sur actions et obligations de chemins de fer.	37.571.300	..
Avances sur obligations du Crédit foncier.	2.237.700	..
Avances à l'Etat	60.000.000	..
Rente de la réserve	12.980.750	14
Rentes disponibles.	81.970.823	79
Rentes immobilisées	100.000.000	..
Hôtel et mobilier de la Banque.	4.000.000	.
Immeubles des succursales.	5.856.596	..
Dépenses d'administration	2.999.861	15
Emploi de la réserve spéciale.	16.300.000	..
Divers	31.518.386	37
	3.074.269.090	29

PASSIF

Capital de la Banque.	182.500.000	..
Bénéfices en addition au capital	8.002.313	54
Réserves mobilières	22.105.750	14
Réserve immobilière	4.000.000	..
Réserve spéciale.	10.300.000	..
Billets au porteur en circulation.	2.467.197.855	..
Arrérages de valeurs transférées ou déposées.	4.847.761	57
Billets à ordre et récépissés	46.415.193	02
Comptes courants du Trésor	176.506.911	85
Comptes courants	421.555.584	86
Dividendes à payer	1.299.213	..
Effets non disponibles.	1.611.182	92
Escomptes et intérêts divers	8.459.869	59
Réescompte du dernier semestre	1.291.744	93
Réserve pour effets en souffrance.	2.224.365	58
Divers.	15.951.344	20
	3.074.269.090	29

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse	3.498.000
Avances	1.081.000
Circulation des billets	17.611.000

DIMINUTION

Portefeuille	2.550.000
Compte courant du Trésor	14.402.000
Comptes courants particuliers	4.239 000

GUÉRISON DE LA
PHTHISIE PULMONAIRE
et de la bronchite chronique : traitement nouveau; brochure in-8° de 136 pages, 13me édition; par le Dr Jules Boyer (de Paris). Envoi fe contre 1 fr. 50 en timb.-post., à M. Delahaye, lib. édit., 23, place de l'Ec. de médecine, Paris. 18810—2067

Santé et énergie à tous rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres
32 ANS DE SUCCÈS
La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastrœtélites, gastralgies, constipations hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflements étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidités, pituites maux de tête, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaude froid toux, oppression, asthme, bronchite, phihisie (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, dystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse, 100,000 cures réelles par an. Eviter les contrefaçons et exiger la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »
Parmi les cures, celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc. Voici quelques-unes des cures.

Cure N° 79,834 M. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnie, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.
Cure N° 65,314. — Vervant, le 28 mars 1866.
Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérammment, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé. A.
A. BRUNELIÈRE, curé.
Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 500 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; le 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 70 —kil., Les BISCUITS DE REVALESCIERE, en boîtes de 4, 7 et 70 francs.—La REVALESCIERE CHOROLATIÉE rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 24 tasses 2 fr. 25 ; de 24 tasses 4 fr. ; de 48 tasses 7fr. ; de 120 tasses 16 fr. ; de 567 tasses, 70 fr. ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. FRANCO. — Dépôt à Roubaix chez MM. Morelle-Bourgeois; Desfontaines, épicier sur la place ; Boubert, Epicerie-centrale, 13, rue Saint-Georges; à Tourcoing, chez MM. Bruneag, pharmacien, rue de Lille ; Despluoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens, et épiceries.— Du BARRY et Ce, LIMITED, 26, Place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

COMPTOIR DES FONDS PUBLICS
A. MAIRE et H. BLUM
176, rue du Collége, à Roubaix
ACHATS et VENTES de toutes valeurs au **Comptant** *et à* **Terme**; *Rentes françaises et étrangères; Actions et Obligations de Chemin de fer, de Sociétés de Crédit, etc.*, en un mot, de toutes les *Valeurs se négociant à la Bourse et en Banque.*
Courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des *Agents de Change de Paris*, **sans Commission.**
Afin d'offrir toutes facilités de garanties les Achats et Ventes se feront de la main à la main. *Espèces contre titres.*
Arbitrages, Libérations de Titres, Remboursement des Valeurs sorties aux Tirages Souscriptions sans frais *à tous les emprunts* **encaissement gratuit de tous les coupons.** 85181

Épicerie Centrale
Maison BOUBERT, Roubaix
Tous les jours, arrivages de primeurs et fruits, tels que pommes de terre rondes et longues, petits-pois, haricots verts, oignons, carottes, laitues, romaines, tomates, asperges de Laon et de Gand, cerises, fraises, abricots et autres.
Prix au-dessous de n'importe quelle maison.
Grande baisse sur les sucres, cafés et autres articles. 18802

ACTIONS
DE LA
COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
LE CRÉDIT GENERAL FRANCAIS, 15, rue Le Peletier, à Paris, vend et livre **immédiatement** à ses guichets
dans ses succursales
et dans ses agences des départements
LES ACTIONS
de la Compagnie Générale Transatlantique
Au prix de 585 francs
Coupon de 15 francs échéant le 2 juillet détaché. . 18733—2049—278

COMPOSITEUR
On demande un bon **compositeur typographe** à l'imprimerie du *Journal de Roubaix.*

Crédit Foncier Luxembourgeois
Société au capital-actions de 10 millions de fr.
Constituée par arrêté royal du 2 avril 1879 et organisée par la loi du 21 mai 1879
ÉMISSION
DE 22,222 OBLIGATIONS FONCIÈRES
(Lettres de gage)
Remboursables à 500 fr. en 60 années par tirages au sort annuels avec droit d'anticipation pour la Société.
INTÉRÊT ANNUEL : 22 FR. 50
Payable par semestre, les 1er mars et 1er septembre
NET de tous droits et impôts
à PARIS, LYON, LUXEMBOURG et BRUXELLES
Faculté aux Souscripteurs de demander des cinquièmes d'Obligation remboursables à 100 fr. et rapportant 4 fr. 50 nets d'impôts.
(Les titres seront remis jouissance du 1er septembre 1879).
Prix d'émission : 487 fr. 50 par Obligation.
ou 97 fr. 50 par 5e d'Obligation
Payables : Par obligation par 5e d'obligation.
Fr. 37 50 Fr. 7 50 en souscrivant
50 » 10 »